

ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

**Collège Joseph PAUL-BONCOUR
BP54 – BD Jean Moulin
41110 ST AIGNAN SUR CHER**

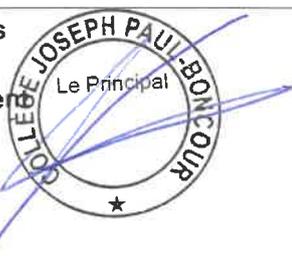
**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
01/02/2024**

<p>Année scolaire : 2023-2024</p> <p>Numéro de séance : 4</p> <p>Date de convocation : 19/01/2024</p> <p>Présidence de : M. NADEAU, Principal</p>	<p>Quorum : 16</p> <p>Nombre des présents : 21</p> <p>Nombre d'absents excusés : 8</p>
---	---

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
				désignation	N°
<p>I. Conseil d'administration</p> <p>1. Adoption du P.V. de séance du 28/11/2023</p> <p>II. Projet d'établissement</p> <p>1. Oral du DNB 2. Ventilation de la DHG 3. Présentation d'une motion par les enseignants</p> <p>III. Gestion financière</p> <p>1. Voyages ▪ Dons complémentaires ▪ Participation maximale des familles</p> <p>2. Contrats et conventions</p> <p>IV. Questions diverses</p>					

Signatures

Le Président



Le Secrétaire

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du :

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	Nadeau - Emeric	X						
	Adjoint	Soleilhavoup Christelle	X						
	Gestionnaire	Chicard Yasmina	X						
	CPE	Ducoin Emmanuelle			X				
	Directeur adjoint SEGPA	Lavaux - Valérie	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	Sartori - Philippe			X	BEAU – Marie-Pierre			
		BEAUDIER Nicodème			X	LAUNAY – Jacques			
	Groupement de commune	Carnat - Eric			X				
	Commune siège	Gomes - Zita			X	POLY - Evelyne			
Personnalité qualifiée		Bussereau-Valtel - Delphine		X					
Total			4	1	5				
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	Amélie AULNETTE	X			Steven NORENBURG	X		
		Mélaïne GONZAGA	X			Cédric TRANCHANT			
		Catherine DELALANDE	X			Caroline PIGNON			
		Victor FRESSART	X			Hugo LOPES			
		Judith CAILLOT				Hélène GALLAND			
		Chloé JEGOU	X			Christophe LE DREAU			
		Lise ROZELLE				Cécile ATHIMON	X		
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	Marie-Lise BACHELIER			X	Fabienne RENARD	X		
		Jean-Luc BOISSIER			X				
Magali BERNARD				X					
Total			5		3		3		
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	Christophe PINGUET	X			Marie Laure ESCHLIMANN			
		Marie GALLE				Camille BONNEAU	X		
		Carine COCHON	X			Hervé BOCENO			
		Sandra RIANDIERE	X			Lorène DANTON			
		Nathalie HOEL	X			Céline CAYET			
		Magalie MOULON	X			Amandine FLORY			
		Mathias CRETON	X			Laëtitia TEXIER			
	Elèves	Jules FONTENAS	X			Nino MOULON			
		Louna BLANCHARD			X	Alicia PEROU			
		Yoël JEUATSA	X			Théo VARENNES			
Total			8	1			1		

RUBRIQUE I. Conseil d'administration

Le quorum étant atteint (21 présents), Monsieur le Principal ouvre la séance à 18h05.
Le secrétariat est confié à Mme Jegou, représentante des personnels enseignants et d'éducation.
Une motion présentée par les enseignants est ajoutée à l'ordre du jour.

19h50 : sortie de deux personnes lors des questions diverses

20h10 : fin de séance

1. Adoption du PV du 28 novembre 2023

Vote :

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstention : 0

RUBRIQUE II. Projet d'établissement

1. Oral du DNB

Le principal rappelle les modalités de passage de l'oral du DNB et présente la grille d'évaluation élaborée par les professeurs, les sujets que les élèves peuvent présenter cette année ainsi que le calendrier prévisionnel : épreuve le mercredi 5 juin entraînant une banalisation des cours pour les autres niveaux.

Vote :

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstention : 0

Un parent fait remarquer que la date du voyage en Espagne est proche de celle proposée pour la préparation d'un support numérique en cours de technologie. Les professeurs indiquent que le professeur de technologie fera commencer le travail en classe aux élèves et proposera un modèle mais que la présentation devra être terminée par l'élève à la maison

2. Ventilation de la DHG

a) Eléments d'information

Le Principal précise les différentes abréviations et appellations qui seront utilisées lors de cette ventilation. Une projection démographique est proposée afin d'évaluer le nombre d'élèves du collège dans les années à venir. Il apparaît qu'il y aura une baisse des effectifs durant les prochaines années, engendrant une diminution du nombre de divisions. Cette baisse démographique sur le département aura un impact sur la carte scolaire.

b) Enveloppes allouées à l'établissement

Le Principal rappelle la démarche, les différentes étapes et concertations qui ont mené à cette présentation de la ventilation de la DHG. Il explique le calcul de la dotation pour la section d'enseignement général et professionnel adapté ainsi que le nouveau mode de calcul de la dotation pour la section d'enseignement général ordinaire qui, en lien avec l'IPS de l'établissement, ramène le seuil de division du collège à 27 élèves au lieu de 30.

Il ajoute que des enveloppes complémentaires sont attribuées en plus de cette dotation pour l'ULIS, les heures statutaires et les dispositifs spécifiques tels que certaines options (c'est le cas dans l'établissement pour l'option FCA) et enfin, une dernière enveloppe « autonomie » pour financer les groupes de français et de mathématiques en fonction du score obtenu par les élèves du collège aux évaluations nationales. Cette enveloppe est prévue pour financer la moitié de l'horaire de ces groupes.

La dotation globale par rapport à l'année précédente est en baisse de 37 HP et 2 HSA. Il est précisé que les 12 élèves ULIS sont comptés dans les effectifs des classes ordinaires et que certaines données ne correspondent pas exactement aux données de l'établissement : l'effectif de 3e dans l'enseignement adapté indiqué est de 19 élèves alors que nous avons 24 élèves en 4e cette année même si cela reste sans incidence sur le nombre de divisions. D'autre part, la remontée des écoles indiquant 96 élèves en 6e pour l'an prochain a été pris en compte par une réévaluation à la hausse de l'effectif prévu 91 au lieu de 83.

Une enseignante fait remarquer que les options « chorale » et « latin » ne sont pas financées par les enveloppes complémentaires et indique que ce nouveau dispositif de groupes met en concurrence les matières entre elles.

Des parents d'élèves et des enseignants s'interrogent et s'inquiètent sur le fonctionnement de ces groupes et leurs conséquences sur les cours et les élèves. Les enseignants et le principal informent que, d'après ce qui est prévu dans le dossier de presse « Choc des savoirs », toutes les heures de français et de mathématiques seront des heures de groupe, que des classes seront alignées dans les emplois du temps pour pouvoir former les groupes, qu'il est prévu que ce système de groupes de niveau soit poursuivi les années suivantes, que les 6e auront également une heure en moins dans leur emploi du temps, passant de 26 heures à 25 (l'heure de technologie remplacée par une heure de soutien ou d'approfondissement en mathématiques et français disparaît complètement), que la réévaluation du niveau de l'élève entre les années se basera sur un calcul statistique puis sur l'expertise des professeurs.

Les professeurs confirment les inquiétudes des parents en indiquant que ce fonctionnement sera complexe pour les 6e découvrant le collège qui d'ordinaire ont déjà des difficultés pour se repérer, qu'un professeur de français ou de mathématiques (que les élèves côtoient de nombreuses heures dans la semaine) ne pourra plus être professeur principal d'une classe car il ne connaîtra plus qu'une partie des élèves, que la notion de classe disparaît sur un tiers des heures de l'emploi du temps, que les élèves qui passeront d'un groupe à l'autre rencontreront des difficultés car les deux groupes n'auront pas exactement travaillé les mêmes textes en français et ne seront pas allés à la même vitesse, qu'il n'y aura plus d'AP tel qu'il existe actuellement et donc moins d'individualisation et plus de petits groupes (le groupe le moins chargé étant prévu à 18 et les autres pouvant aller jusqu'à 27).

Les délégués des élèves expriment leur désaccord face à ce nouveau fonctionnement et indiquent qu'ils préféreraient avoir plusieurs heures de mathématiques et de français en AP tel qu'il existe actuellement.

c) Ouverture de l'option LCE Anglais

➤ Présentation de l'option

Enseignement facultatif sur le cycle 4 (pas forcément sur les 3 niveaux, volume horaire : 1 à 2h par niveau)

Organisation libre (exemple 1 h sur l'année ou 2h sur un semestre)

L'enseignement de LCE s'adosse au programme de LVE du cycle 4. Il est destiné à approfondir les contenus culturels sous la forme de projet autour par exemple d'un mouvement artistique ou littéraire, d'un auteur, d'un territoire spécifique. Il ne doit pas prendre la forme d'un cours de soutien ou d'un club.

Objectif : renforcer les compétences langagières, culturelles et transversales des élèves ainsi que leur autonomie à travers des projets stimulants et originaux leur permettant de découvrir la culture européenne et la culture des pays de la langue cible.

LCE et DNB : bonus possible comme LCA et chorale + possibilité de présenter un projet mené en LCE à l'oral du DNB

➤ **Proposition de mise en place dans l'établissement :**

L'ouverture de l'option se ferait à titre expérimental à la rentrée avec un groupe de 3e de 10 élèves minimum.

Elle se ferait sur une heure hebdomadaire. Cette heure serait prise sur la marge d'autonomie de l'établissement car le dossier pour demander un financement sur enveloppe complémentaire n'a pas été fait à temps.

En cas de validation du dossier par le rectorat, cette option pourra être financée à raison d'une heure par niveau.

Un parent d'élève demande pourquoi l'ouverture ne se fait pas à la rentrée 2025 afin de profiter d'un financement, étant donné le peu de marge d'autonomie restante. Le Principal indique qu'on peut effectivement considérer qu'une heure a été enlevée à une autre matière mais qu'il s'agit là d'une option d'une seule heure et qu'il serait bien de l'ouvrir dès à présent afin d'en faire l'expérimentation, pour savoir si elle intéresse.

Un délégué des élèves demande s'il serait envisageable de cumuler les trois options (chorale, latin et LVE) dans un même emploi du temps. Le Principal estime que cela est possible en théorie.

Vote :

- Pour : 20
- Contre : 0
- Abstention : 1

d) Section d'enseignement général et professionnel adapté

➤ **Présentation des critères mis en œuvre pour la ventilation**

- Respecter les horaires obligatoires tout en rentrant dans l'enveloppe globale attribuée
- Proposer une ventilation favorisant la prise en charge adaptée des élèves
 - ✓ Maintenir le seuil de 16 élèves par classe/groupe dans l'enseignement général
 - ✓ Maintenir des groupes réduits dans l'enseignement professionnel
- Proposer une ventilation favorisant la découverte professionnelle
 - ✓ Offrir à chaque élève de 3e la découverte de 3 champs professionnels distincts
 - ✓ Offrir à chaque élève de 4e la découverte de 2 champs professionnels distincts

L'an dernier, il y avait des moyens pour offrir 3 champs professionnels distincts aux 4e, ce qui ne sera pas possible à la rentrée prochaine : il n'y a pas assez de moyens pour 3 professeurs PLP.

➤ **Proposition de la ventilation**

Il est précisé que le vote des deux ventilations (adapté et ordinaire) auront lieu après la présentation des critères et de la ventilation de la section ordinaire.

Le principal présente une ventilation avec les champs suivants reprenant les champs traditionnels :

- Habitat et HAS en 4^{ème} ;
- Habitat, HAS et VDL en 3^{ème}.

e) Section d'enseignement général ordinaire

➤ **Présentation des critères mis en œuvre pour la ventilation**

- Respecter les horaires obligatoires tout en rentrant dans l'enveloppe globale attribuée
- Proposer une ventilation privilégiant une meilleure acquisition des fondamentaux
 - ✓ Mettre en œuvre les groupes de niveau en 6e et 5e tout en conservant une certaine fluidité dans la structure et la constitution des emplois du temps

- Proposer une ventilation permettant la prise en charge individualisée des élèves
 - ✓ Maintenir l'accompagnement Personnalisé (en groupes à effectifs variables)
 - ✓ Maintenir des groupes à effectifs réduits
 - ✓ *Maintenir le dispositif « PAR » de remédiation en utilisant l'enveloppe PACTE*
 - ✓ *Maintenir le dispositif « Devoirs faits » en utilisant l'enveloppe spécifique dédiée (PACTE + HSE)*
- Conserver suffisamment de moyens pour une dynamique de projet

Le Principal indique que les dispositifs PAR et Devoirs faits pourront être maintenus et financés par d'autres enveloppes que la DHG comme celle du PACTE.

Présentation de la répartition de l'enveloppe globale (consommation obligatoire (89,3%), marge d'autonomie (10,7%) : seconde LV2, options, groupes de mathématiques et de français, co-animation, AP).

➤ **Proposition de la ventilation**

Le principal indique qu'une incertitude existe quant aux groupes de LV2 en 5e : il faudrait un minimum de 13 élèves en Allemand afin que les groupes d'Espagnol ne soient pas trop importants.

Concernant les groupes de maths, le choix de faire 4 groupes seulement est proposée. Le principal justifie cela par :

- une meilleure fluidité pour les emplois du temps,
- le maintien autant que possible des moyens attribués aux autres disciplines ;
- l'absence de financement complet de ces 5^e groupes ;
- les 5^{èmes} groupes sont basés sur l'effectif du niveau entier tenant compte des élèves ULIS qui n'ont pas été inclus en mathématiques ces dernières années.

Il précise ensuite l'utilisation possible des 4h alloués à la création des 5^e groupes en 6e et en 5^e : 2 groupes auraient cours en groupe entier sur l'ensemble des heures et 2 autres groupes auraient cours 1h en dédoublé et le reste des heures en groupe entier.

Il est précisé que si un nombre d'heures plus important est nécessaire (notamment en LV2), ce serait le dédoublement de technologie en 5e qui serait impacté.

f) Conséquences sur les postes

Le Principal indique qu'il n'y a pas de fermeture de poste dans l'établissement. En revanche, le nombre de compléments de service a augmenté par rapport à l'an passé. Une partie des jumelages est déjà envisagée et soumise à validation de la DSDEN, seuls les jumelages pour un poste de mathématiques et un poste d'histoire-géographie ne sont pas encore connus.

l) Vote des structures et des ventilations

Le principal soumet au vote les principes de mise en œuvre de la ventilation.

➤ **Vote pour la section des enseignements adaptés :**

Vote :

- Pour : 14
- Contre : 2
- Abstention : 7

➤ **Vote pour la section de l'enseignement ordinaire :**

Vote :

- Pour : 4
- Contre : 3

- Abstention 14

3. Présentation d'une motion par les enseignants

Afin de recueillir l'avis des membres du conseil d'administration, cette motion est soumise au vote.

Vote :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 7

RUBRIQUE III. Gestion financière

1. Voyages (Dons complémentaires et participation maximale des familles)

Dons complémentaires du FSE : 1250€ affectés de la façon suivante

- Espagne : 950€
- Grèce : 300€

Vote :

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstention : 0

Subvention de Ministère des Armées : 1500€ affectés à Normandie I et II

Ajustement à dû concurrence de la part élève

➤ Espagne :	379€ (CA du 28/11/23) – 19,40€ (don CA du 01/02/24)	= 359.6€
➤ Grèce :	371.80€ (CA du 28/11) – 107€ (billet avion) – 7.50€ (don CA du 01/02/24)	= 259.30€
Normandie I :	142.50€ (CA du 28/11) – 12.20€ (subvention CA du 01/02)	= 130.30€
Normandie II :	86.50€ (CA du 28/11) – 12.20€ (subvention CA du 01/02/24)	= 74.30€

2. Admission en non valeurs

Admissions en non valeurs de la somme de 39.52€.

La Secrétaire Générale de l'EPLÉ précise que cette admission en non valeurs est une demande de l'agence comptable.

Un écart négatif de 2€ est constaté lors du dépôt des recettes numéraires le 12/07/2023.

Une erreur de fonds de caisse remis initialement le 24/01/2023. L'erreur est constatée par l'Agent Comptable à l'issue de la restitution du fonds de caisse le 1^{er} juin 2023 (37.52€)

Vote :

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstention : 0

3. Contrats et conventions

Convention de partenariat CICLIC (agence régionale pour le livre, l'image et la culture numérique)

Objets de la convention :

- Participation de la 5^{ème}2 au programme artistique et culturel « Jeunes en librairie »
- Découverte des librairies dans leur rôle essentiel dans la promotion du livre et des auteurs
- Remise d'un bon d'achat de 20€ par élève (10€ pris en charge par le collège et 10€ par CICLIC)

Durée :

- Année scolaire 2023/2024
- La Secrétaire Générale d'EPLÉ précise que cette convention est comptée dans le budget 2024

Vote :

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstention 0

Contrat annuel TURBOself pour la licence d'utilisation du logiciel de restauration

Durée : 1 an.

Date d'effet : 1er janvier 2024.

Coût pour 2024 : 450 € HT ramené exceptionnellement pour 2024 à 225 € HT (geste commercial : - 50 %).

Vote :

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstention 0

Contrat triennal TURBOself pour l'assistance du service technique

Durée : 1 an renouvelable 2 fois.

Date d'effet : 01/01/2024.

Coût : 984,84 HT.

La Secrétaire Générale d'EPLÉ précise que ce deuxième contrat est compté dans le budget 2024.

Vote :

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstention 0

Concession de logement

Convention d'occupation précaire du logement 3 entre un professeur et le CD41

Coût du loyer mensuel : 600 € hors charges, à régulariser par ailleurs.

Caution à verser et à encaisser : 600 €.

Fin du bail : 31 Juillet 2024.

Vote :

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstention 0

Un parent, concernant le logement 4 qui est insalubre, demande quand le département doit s'en occuper. Un état des lieux des logements de tout le département est actuellement en cours pour établir ensuite un calendrier des interventions.

RUBRIQUE IV. Questions diverses

- Informations diverses :

- Comme convenu dans le protocole RCD adopté en début d'année, le Principal fait un point sur le nombre d'heures de remplacement de courte durée dans l'établissement. 13% des heures liées à une absence ont été associées à un remplacement

- **Qu'en est-il des travaux (isolation, éclairage, sol) du gymnase ?**

⇒ Les travaux concernant l'éclairage et l'isolation auront normalement lieu aux vacances de Pâques, ceux pour le sol en été.

- **Un joueur de cornemuse professionnel est intervenu lors de la journée écossaise des 5èmes le 30 novembre dernier en ayant communiqué en amont le contrat et la facture de la prestation au collège. Comment expliquer le retard de paiement de ce prestataire intermittent du spectacle près d'un mois et demi plus tard, retard qui avait déjà eu lieu l'an dernier et qui met en danger ce partenariat ?**

⇒ La facture a été donnée le 27 novembre 2023 pour une prestation le 30 novembre. Le paiement ne pouvant se faire qu'après la prestation et le délai pour faire le mandat étant de 20 jours, la demande de paiement a été faite le 18 Décembre. L'agence comptable a alors dix jours pour la mise en paiement. Celle-ci a été faite le 21 décembre 2023. Les délais sont donc respectés. Cependant, il y a eu une erreur de compte à utiliser par l'agence comptable (celui utilisé l'année précédente n'est pas le compte qui aurait dû être utilisé), ce qui a retardé le paiement. La gestion a pris contact avec l'employeur du joueur de cornemuse et un courrier a été fait pour expliquer ce retard.

- **Certains enseignants ont commandé des crayons woodies, à visée pédagogique, avant la clôture des commandes de 2023. Ces enseignants ont mis en commun leur commande pour éviter les frais d'envoi multiples. Pourquoi n'avons-nous pas reçu cette commande ?**

⇒ La commande n'a pas été faite car le stock de stylos feutres pour tableau est encore conséquent. Après argumentation des enseignants, le principal ne s'oppose plus à cette commande.

- Question concernant l'application PRONOTE.

Peu de professeurs postent les cours et les leçons (copies etc....) cela devient un problème quand les élèves s'absentent pour diverses raisons.

Ça devient tout de suite un problème pour récupérer les cours, car tous les élèves ne se côtoient pas en dehors du collège.

⇒ Cette question a déjà été posée en janvier 2023 et à d'autres dates antérieures. Le principal et les enseignants indiquent que les cours n'ont pas à être récupérés pour la journée du retour, que les élèves pourraient utiliser pour une fois les réseaux sociaux à bon escient pour communiquer entre eux (photos des cours par exemple) et que la circulaire du 9 septembre 2010 stipule que le cahier de textes doit contenir le contenu listé des cours, le travail demandé et les documents utilisés en classe s'ils ne sont pas contenus dans un manuel mais pas le cours en entier. Il est rappelé que les élèves qui ont été absents peuvent aussi demander aux enseignants les documents lorsqu'ils reviennent en classe. Les parents déplorent que certains enseignants aient un cahier de textes régulièrement vide.

- **Tenue unique**

⇒ **Le président du département s'est prononcé :**

« Philippe Gouet a fait savoir à l'issue de la commission permanente qui s'est tenue jeudi 18 janvier 2024 qu'il souhaitait que le Département soit « un moteur avec cette initiative qui me semble apporter une réponse intéressante et républicaine sur le plan de l'égalité sociale ». Le président du conseil départemental estime qu'« elle contribuera à renforcer la cohésion des jeunes autour d'un sentiment d'appartenance et de fierté pour leur établissement scolaire ». »

- **Avez vous des informations complémentaires ?**

⇒ Le principal a fait un sondage auprès des usagers du collège au sujet de l'uniforme. Il en ressort que 63,6 % des élèves y sont défavorables, 38,1 % des personnels y sont favorables et 59,3 % des responsables y sont favorables.

Les parents s'interrogent sur la pertinence de poser la question aux 3e qui ne seront pas concernés l'an prochain et pensent qu'il aurait plutôt fallu interroger les CM2.

- ***Les pastilles de couleurs sont un choix pour noter les élèves. Cela reste difficile à cerner pour plusieurs d'entre-nous. Est-ce que certains professeurs pourraient se contenter du rouge, du jaune, du vert et du vert + et ne pas noter avec des jaunes ++ ? Car de ce fait, je serais curieux de voir comment est calculé la moyenne...***

⇒ Le Principal rappelle que les compétences ne sont pas un choix de l'établissement mais une obligation imposée par le ministère de l'éducation nationale. Et cette évaluation est en lien avec le contrôle continu du DNB.

⇒ Pour la notation jaune ++, il indique qu'il fera une information aux enseignants à ce sujet et déplore cette pratique.

- ***Consommation d'eau, les relevés sont ils encourageants ?***

⇒ La consommation d'eau semble moins importante que précédemment si l'on déduit l'eau nécessaire aux travaux de peinture sur la façade et de la base vie qui a pu fuir.

- ***Remarques:***

- Les dates du brevet blanc tombant juste après le stage de 3ème ne sont pas adéquates pour une préparation correcte.

- Un appel de la taxe d'apprentissage pour les employeurs n'est toujours pas diffusé.

- Le stage de 3ème: La communication n'est pas optimale.

Il y a deux DNB blanc avec chacun leur objectif. La préparation au brevet blanc pouvait se faire malgré tout, la préparation au brevet se faisant toute l'année. Aucune date ne peut être parfaite. S'il avait eu lieu une semaine plus tard, il aurait été plus complexe de le corriger avant la fin du deuxième trimestre. Par ailleurs, malgré les convocations données en avance, il y a eu de nombreux oublis de matériel et donc d'organisation de la part des élèves. Enfin, le calendrier a été pensé avec les professeurs.

Concernant la taxe d'apprentissage, un prospectus a été distribué par les professeurs lors des visites des stagiaires dans les entreprises. Un exemplaire est remis à chaque membre du CA.

Concernant le stage de 3e, l'information a été donnée lors de la réunion de rentrée, lors des réunions parents-professeurs du 12 décembre 2023, lors des heures de vie de classe et dans des messages sur Pronote.

Un parent s'interroge sur les attentes du collège envers les tuteurs de stage (Que proposer au stagiaire afin d'éviter l'ennui ?) et sur les dispositions à prendre en cas d'absence. Le principal rappelle que c'est un stage d'observation. Pour les absences, les parents préviennent l'employeur et le collège.

Il demande également s'il est possible à l'avenir de fournir un document papier à compléter pour le stagiaire pour l'aider à prendre les informations nécessaires et si les élèves peuvent utiliser des photos prises sur le lieu du stage pour le diaporama qui sera fait en cours de technologie.

Les professeurs principaux ont fourni un document avec les consignes aux élèves sur les attendus des professeurs, document qui a été explicité en vie de classe avant le stage et une fiche facultative numérique a été envoyée par le principal, ce qui leur semble suffisant. Concernant les photos, il est précisé que si les élèves souhaitent les utiliser, ils doivent les avoir mis sur clé et avoir réduit leur taille afin de pouvoir les utiliser en classe.

VŒUX

Les élus des personnels enseignants du collège Joseph Paul-Boncour de Saint-Aignan, réunis le jeudi 1^{er} Février 2024, s'opposent aux conséquences de la réforme du collège incluse dans les annonces du Choc des savoirs : la création de groupes de niveau et la suppression d'une heure en 6^e portent atteinte aux missions du collège et au projet pédagogique de notre établissement.

Les élus des personnels enseignants du collège Joseph Paul-Boncour de Saint-Aignan exigent davantage d'ambition pour faire réussir tous les élèves. La dotation proposée s'avère insuffisante (dotation en baisse mais même nombre de classes en ordinaire) et ne permet ni d'avoir des conditions de travail satisfaisantes pour les élèves ni d'alléger la charge de travail des personnels qui n'a fait que croître et que le ministère veut encore augmenter (heures supplémentaires). La qualité du service ne peut que se dégrader dans ces conditions.

En effet, les élèves de collège ont besoin de travailler de façon constante en côtoyant des profils d'élèves différents, ce qui ne sera plus le cas en français et mathématiques (1/3 des heures de cours) après cette réforme. Les sciences sociales le prouvent : il faut s'appuyer sur l'hétérogénéité pour augmenter le niveau général d'un groupe et créer une stimulation intellectuelle.

De plus, au sein des classes telles qu'elles existent aujourd'hui, ils apprennent le vivre-ensemble, le respect des différences. C'est là que se construit la culture commune. Or, dans les expérimentations qui ont eu lieu ces dernières années en Loir-et-Cher, la création de groupes de niveau ou de classes de niveau a été abandonnée parce que les élèves portaient de forts jugements entre eux, engendrant une perte de confiance en soi chez les élèves les plus fragiles voire du harcèlement, une absence d'entraide et de la pression chez les élèves ayant plus de facilités. Pour l'ensemble des élèves, ce fonctionnement accentue également le stress et les inégalités sociales.

Par ailleurs, ces créations de groupes engendrent d'autres difficultés : une gestion de groupe classe compliquée du fait de l'impossibilité pour un professeur de mathématiques ou de français d'être professeur principal, la concentration au sein des mêmes groupes de certains élèves cumulant faiblesses scolaires et problèmes de comportement, des groupes à gros effectifs pour les élèves ayant plus de facilités ou encore la déstabilisation de l'équipe pédagogique (nombreux services partagés).

La suppression d'une heure en 6^e l'an prochain permet de financer cette réforme : cela correspond à plus de mille heures pour l'académie. Les élus des personnels enseignants du collège Joseph Paul-Boncour de Saint-Aignan demandent donc, afin de garantir des effectifs réduits et un bon fonctionnement de l'établissement, les moyens pour adopter les mesures suivantes :

- 4h pour les groupes en mathématiques
- 9h pour les groupes en français
- 4h pour maintenir le dispositif de remédiation pour les élèves les plus fragiles (co-intervention PE et PLC) en maths et français
- 6h pour un dédoublement d'une heure sur le niveau 4^e en histoire-géographie classe d'âge en difficulté)
- 5h pour financer les options au volume horaire décidé par les arrêtés du 19 mai 2015 et arrêté du 9 janvier 2018 (soit 2h pour la chorale et 3h pour le latin)
- 2h pour un dédoublement d'une heure tous les 15 jours en anglais
- 3h pour un dédoublement d'une heure pour chaque groupe d'allemand
- 2,5h pour ajouter un groupe en 5^e en espagnol
- 10h pour un dédoublement d'une heure pour chaque groupe en espagnol

Soit un total de 45,5h (41,5 HP et 4 HSA).

Les élus des personnels enseignants du collège Joseph Paul-Boncour de Saint-Aignan.

